



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Solidarité

Conakry, le 28 OCT 2015

MINISTERE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE

CENTRE DE PROMOTION ET DE
DEVELOPPEMENT MINIER (CPDM)

Le Directeur Général

A

N° 313 MMG/CPDM/2015

Monsieur le Directeur Général et/ou
Représentant de la SOCIETE MINIERE
DE BOKE (SMB) - SARL
-CONAKRY-

Objet : Avis de recouvrement

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour paiement, le montant des droits fixes, des taxes et redevances portant Octroi d'un (1) permis de recherches minières pour la Bauxite, Couvrant une superficie de 237 Km² dans la préfecture de Boké. (Voir tableau ci-dessous) :

Nom du bénéficiaire et/ou N° de l'acte institutif.	Montant total Frais de timbre (\$US)	Ventilation des frais de timbre		Frais d'instruction (\$US)
		de timbre en SUS		
SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB) - SARL		Trésor Public	Fonds Miniers	CPDM
Arrêté: N°A2015/5737/MMG/SGG Cadastre: N°A2015/085/DIGM/CPDM	3.555	2.488	1.067	500

Arrêté le présent avis de recouvrement à la somme totale de Quatre mille cinquante cinq (4.055) Dollars US dont :

- **Trésor Public** : Deux mille quatre cent quatre vingt huit (2.488) Dollars US à verser à la Banque Centrale de la République de Guinée au Compte Devise N° 41 11 069;
- **Fonds d'Investissement miniers**: Mille soixante sept (1.067) Dollars US à verser à la Banque Centrale de la République de Guinée au Compte GNF N° 41 11 326;
- **Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)** : Cinq cents (500) Dollars US à verser à la Banque centrale au compte GNF du CPDM N° 41.11.946.

NB : Ces montants mentionnés doivent être recouvrés dans un délai maximum de Trente (30) jours, à compter de la date de réception du présent avis.

Passé ce délai, l'Administration se verra dans l'obligation de vous adresser une mise en demeure et agir conformément aux dispositions du code minier et aux articles de l'Arrêté institutif de votre permis de recherches minières.

Il est à noter que vous restez également devoir des redevances superficielles annuelles pour un montant total de Deux mille trois cent soixante dix (2.370) Dollars US, payables en Francs Guinéens au taux du jour de la Banque Centrale de la République de Guinée à la localité abritant votre site minier, contre reçus dûment signés des Autorités compétentes.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général et/ou Représentant, l'expression de toute ma considération.

A circular official stamp of the Ministry of Mines and Geology of Guinea. The outer ring contains the text "M. M. G." at the top and "Minier et de Développement" at the bottom. The inner circle features the national emblem of Guinea and the text "Le Directeur Général". A handwritten signature is written across the stamp.

Soriba BANGOURA